

CONSIGNES DE SÉCURITÉ



· · · · Accès à la zone de câbles

- Accès limité aux personnes habilitées.
- Port des équipements de protection individuelle obligatoire (lunettes de protection, gants de protection, chaussures de sécurité).
- L'utilisation des machines est limitée aux personnes formées.
- Lors de l'utilisation de la machine à câbles, aucune autre opération n'est autorisée dans la zone d'utilisation de la machine.
- La zone de câbles doit être maintenue propre et libre de tout obstacle.
- Il est strictement interdit de stocker les tourets vides dans la zone de câbles.



sation > Pôle prévention . www.graphito-prevention.fr



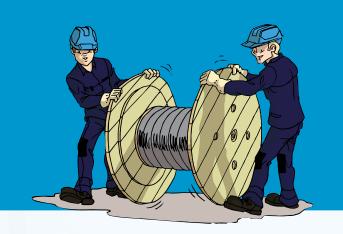
CONSIGNES DE SÉCURITÉ



· · · Rack à câbles

- Le chargement des tourets doit être réalisé par les personnes habilitées.
- Pendant le chargement des racks, aucune autre opération ne doit se dérouler dans la zone de chargement.
- L'utilisation des fourches d'engins de manutention est obligatoire lors du chargement des racks.
- Les câbles doivent obligatoirement passer par les rouleaux de renvoi de câbles.
- Toute dégradation sur le rack est immédiatement signalée au directeur d'exploitation.
- Les tourets détériorés ne doivent pas être installés sur les racks.
- Une vérification périodique des racks doit être réalisée par le responsable

- maintenance sécurité de l'entrepôt.
- Toute dégradation constatée sur une machine à câble doit être immédiatement signalée au directeur d'exploitation.
- L'équipement concerné par la dégradation doit être visiblement consigné et son utilisation interdite.
- Une vérification périodique des machines à câbles doit être effectuée par le responsable maintenance et sécurité de l'entrepôt (référentiel d'audit interne).



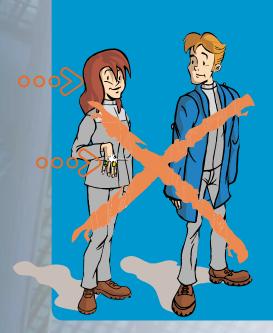


CONSIGNES DE SÉCURITÉ



· Machines à câbles

- Le port des équipements de protection individuelle est obligatoire lors de la manipulation des machines à câbles.
- Aucun outil ne doit se trouver sur la machine à câbles lors de son utilisation.



- Les vêtements amples sont interdits lors de la manipulation des machines à câbles.
- L'opérateur doit se positionner sur le côté de la machine en cas de blocage du touret.